



## Extrait du registre des décisions

Bureau du 14 juin 2018

n° 095-18

**Objet :** *RD - Mobilisation du bonus performance énergétique dans le cadre des Contrats ambition Région*

- date de convocation le 08 juin 2018
- nombre de conseillers en exercice : 51

L'an deux mille dix-huit, le jeudi quatorze juin à dix-huit heures trente, les membres du Bureau de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall des conventions, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Chambéry métropole - Cœur des Bauges.

- étaient présents : 37

**Aillon-le-Jeune**

**Aillon-le-Vieux**

**Arith**

**Barberaz**

**Barby**

**Bassens**

**Bellecombe-en-Bauges**

**Challes-les-Eaux**

**Chambéry**

**Cognin**

**Curienne**

**Doucy-en-Bauges**

**Ecole**

**Jacob-Bellecombette**

**Jarsy**

**La Compôte**

**La Motte-en-Bauges**

**La Motte-Servolex**

**La Ravoire**

**La Thuile**

**Le Châtelard**

**Le Noyer**

**Les Déserts**

**Lescheraines**

**Montagnole**

**Puygros**

**Saint-Alban-Leysse**

**Saint-Baldoph**

**Saint-Cassin**

**Sainte-Reine**

**Saint-François de Sales**

**Saint-Jean-d'Arvey**

**Saint-Jeoire-Prieuré**

**Saint-Sulpice**

**Sonnaz**

**Thoiry**

**Vérel-Pragondran**

**Vimines**

Christian Gogny

Pierre Gerard

David Dubonnet

Catherine Chappuis

Alain Thieffenat

Jean-Luc Berthalay

Daniel Grosjean

Josiane Beaud - Driss Bourida - Aloïs Chassot - Jean-Claude Davoine - Xavier Dullin - Sylvie Koska -

Pierre Perez - Benoit Perrotton

Jean-Pierre Beguin

Marie Perrier

Annick Bonniez

Brigitte Bochaton

Jean-Pierre Fresso

Damien Regairaz

Christiane Boisselon - Sylvie Vuillermet

Frédéric Bret - Marc Chauvin

Pierre Hemar

Philippe Gamen

Michel André

Albert Darvey

Christophe Richel

Maryse Fabre

Bernard Januel

Jean-Marc Léoutre

Louis Caille

Daniel Roचाix

Jérôme Esquevin

Lionel Mithieux

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 5

de Philippe Dubonnet à Louis Caille - de Michel Dyen à Xavier Dullin - de Alexandra Turnar à Aloïs Chassot - de Florence Vallin-Balas à Jean-Pierre Beguin - de Jean-Maurice Venturini à Jean-Marc Léoutre

- conseillers excusés : 9

Luc Berthoud - François Blanc - Stéphane Bochet - Jean-Benoît Cerino - Jean-Pierre Coendoz - Michel Dantin - Pierre Duperier - Dominique Pommat - Philippe Trepier

### GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex  
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

## **Bureau du 14 juin 2018**

délibération n° 095-18

objet **RD - Mobilisation du bonus performance énergétique dans le cadre des Contrats ambition Région**

---

Brigitte Bochaton, vice-présidente chargée de l'habitat, du programme local de l'habitat, des aménagements et de la maintenance des aires d'accueil des gens du voyage, indique que la Région Auvergne-Rhône-Alpes a décidé de mettre en place un bonus performance énergétique visant à soutenir la massification des travaux d'amélioration de performance énergétique des logements privés, pour les collectivités porteuses d'un Contrat ambition Région (CAR).

Il s'agit d'apporter une aide aux propriétaires en complément d'une aide locale. Le bonus est égal au montant de l'aide locale dans la limite de 750 € par logement.

L'enveloppe budgétaire allouée par la Région sur le territoire de l'agglomération pour ce bonus peut représenter jusqu'à 10 % de l'enveloppe globale du CAR, soit 456 300 €.

Par décision du Bureau du 9 novembre 2017, Chambéry métropole - Cœur des Bauges a décidé de solliciter la mise en place de ce bonus sur son territoire, qui viendrait compléter l'aide du dispositif mon Pass' Renov allouée aux copropriétés pour la réalisation de travaux.

En cohérence avec les modalités définies par la Région et afin de finaliser le dossier de candidature, il convient aujourd'hui de préciser les modalités de mobilisation de ce bonus.

Pour rappel, la délibération du 18 mai 2017 adaptant le dispositif financier d'accompagnement du PLH 2014-2019 définit les modalités d'octroi des aides de la Communauté d'agglomération.

Les conditions d'attribution, au travers du référentiel thermique mon Pass' Renov (supérieur au crédit d'impôt pour la transition énergétique) notamment, respectent les modalités techniques fixées par la Région.

L'objectif est d'accompagner 400 logements au total sur une durée de trois ans.

La Communauté d'agglomération dispose d'une capacité d'engagement potentiel de 140 000 € sur trois ans, dans le respect de la programmation pluriannuelle d'investissement. Il est donc proposé de solliciter la mise en œuvre du bonus performance énergétique sur la base d'une enveloppe financière de 140 000 € sur trois ans. En fonction de l'avancement des projets et de l'enveloppe allouée à ceux-ci, Chambéry métropole - Cœur des Bauges pourra être amenée ultérieurement à solliciter une enveloppe d'aide complémentaire.

**Vu** les statuts de Chambéry métropole - Cœur des Bauges qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire,

**Vu** la délibération n° 154-13 C du Conseil communautaire du 19 décembre 2013 adoptant le Programme local de l'habitat 2014-2019,

**Vu** la délibération n° 023-18 C du Conseil communautaire du 22 mars 2018 portant délégation de compétence du Conseil communautaire au Bureau pour les demandes de subventions émises par la Communauté d'agglomération,

**Vu** la décision n° 208-17 du Bureau du 9 novembre 2017 sollicitant le bonus performance énergétique dans le cadre des Contrats ambition Région CAR pour soutenir les travaux de rénovation énergétique de l'opération mon Pass' Renov,

**Le Bureau de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

**Article 1 :** rappelle que la délibération n° 205-17 C du Conseil communautaire du 18 mai 2017 adaptant le dispositif financier d'accompagnement du PLH 2014-2019 respecte les critères d'application du bonus performance énergétique,

**Article 2 :** sollicite la mise en œuvre du bonus performance énergétique pour une enveloppe financière de 140 000 € sur trois ans,

**Article 3 :** autorise le président ou son représentant à signer toutes les pièces à intervenir,

**Article 4 :** dit, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,  
Xavier Dullin

## Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 095-18

Objet de l'acte : RD - Mobilisation du bonus performance énergétique dans le cadre des Contrats ambition Région

Thème Préfecture : 7 - Finances locales 5 - Subventions 1 - Demandes de subventions

Date de l'acte : 14 juin 2018

Annexe :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20180614-lmc1H20980H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H20980H1

Date de transmission en Préfecture : 25 juin 2018

Date de réception en Préfecture : 25 juin 2018